REVÊTEMENT INTÉRIEUR – LE REVÊTEMENT DE PROTECTION DES CONSTRUCTIONS EXÉCUTÉ PAR LE SPÉCIALISTE

Le revêtement intérieur NeoVac garantit une solution propre et écologique.

L'eau est l'or de demain et la base de la vie. C'est pourquoi notre département de protection des eaux met en place des mesures efficaces pour préserver la qualité de l'eau et de l'environnement. La protection du local de citerne par un revêtement approprié empêche le mazout de traverser les maçonneries poreuses et de polluer ainsi l'environnement en cas de fuite de la citerne ou de débordement. Le revêtement résistant au mazout résout le problème d'étanchéité indépendamment des caractéristiques du local et ne nécessite aucun entretien.

Caractéristiques

- Pour mazout et diesel
- Pour locaux de citerne existants ou neufs
- Installation indépendamment de l'état du local et de la nature des surfaces
- Longue durée de vie, sans entretien
- Protège votre immeuble et contribue au maintien des valeurs
- Empêche la pollution des nappes phréatiques en cas de débordement ou de fuite de citerne
- Satisfait à toutes les prescriptions légales

Le revêtement intérieur NeoVac est agréé par l'ASIT et satisfait aux prescriptions en vigueur.

Agréations

- CCE N° 223.001 (Conférence des chefs des services et offices de protection de l'environnement de Suisse)

VOTRE PARTENAIRE
EN TECHNIQUE DU BÂTIMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT

NeoVac

REVÊTEMENT INTÉRIEUR NEOVAC – PLUS DE 25 ANS D'EXPÉRIENCE.

Revêtement pour les constructions neuves et existantes.

Le revêtement offre une solution propre pour rendre étanches les locaux de citerne des constructions neuves et existantes. La pose est possible sur du béton fraîchement décoffré sans complication ni interruption de travail. Le revêtement a fait ses preuves dans le domaine de l'assainissement comme solution sûre et avantageuse : le matériau élastique s'adapte à toutes les formes de mur, comble les irrégularités et fissures, recouvre les maçonneries humides et rend le local étanche contre toute fuite de liquide.

Pour rendre étanches des locaux de citerne existants.

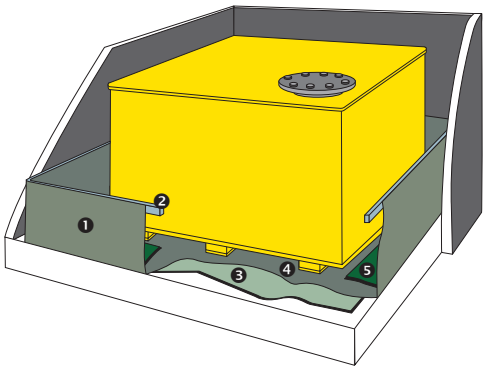

❶ Le film de protection pré-confectionné est posé, soudé et
❷ fixé à l'aide de rails métalliques résistant à la corrosion.
❸ Le sol du local de citerne est recouvert d'un tapis en fibres synthétiques insensible à l'humidité.
❹ La couche de caoutchouc de 10 mm assure une répartition uniforme de la pression entre l'appui de citerne et le film.
❺ Les passages sont protégés contre les influences mécaniques par une couche spéciale.

Siège principal NeoVac SA
Eichaustrasse 1, 9463 Oberriet, Téléphone +41 58 715 50 50
www.neovac.ch, info@neovac.ch

Succursales
Bâle Netzenstrasse 4, 4450 Sissach, Téléphone +41 58 715 55 60
Berne Bollstrasse 61, 3076 Worb, Téléphone +41 58 715 55 80
Fribourg Rue de l'Etang 11, 1630 Bulle, Téléphone +41 58 715 56 00
Tessin Piazza Soldati 3, 6948 Porza, Téléphone +41 58 715 53 81
Valais Kreuzmattenstrasse 27, 3937 Baltschieder, Téléphone +41 58 715 53 70
Vaud Chemin de l'Esparcette 4, 1023 Crissier, Téléphone +41 58 715 52 30
Zurich Im Schossacher 13, 8600 Dübendorf, Téléphone +41 58 715 53 00
Liechtenstein Habrüti 1, 9491 Ruggell, Téléphone +423 373 28 44
Autriche Steinbux 2, 6840 Götzis, Téléphone+43 5523 537 33

PS 2010 D026F. Sous réserve de modifications – Imprimé sur du papier 100 % recyclé

VOTRE PARTENAIRE
EN TECHNIQUE DU BÂTIMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT

NeoVac